



**MJC Jacques Prévert**

**1, rue Cosson**

**54300 Lunéville**

**0383.740.924**

# **PROJET PÉDAGOGIQUE**

**ACCUEIL  
COLLECTIF  
DE MINEURS  
2019**

**Projet rédigé par  
Kassandre Lapointe**

# SOMMAIRE

<b>1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
1.1/ Ouverture et horaires.....	1
1.2/ Descriptif de la structure.....	1
1.3/ Inscriptions.....	1
1.4/ Personnel pédagogique et technique.....	1
<b>2. INTENTIONS ÉDUCATIVES.....</b>	<b>2</b>
2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur.....	2
2.2/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique.....	6
<b>3/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE.....</b>	<b>8</b>
3.1/ Journée type.....	8
3.2/ L'accueil.....	8
3.3/ Le repas.....	9
3.4/ Thème, activités, sorties.....	9
3.5/ Temps calme, libres et temps de paroles.....	9
3.6/ Du goûter au départ.....	10
3.6/ L'accueil des enfants de moins de 10 ans.....	10
<b>4/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE....</b>	<b>10</b>
4.1/ Le directeur.....	10
4.2/ Les animateurs.....	10
4.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap.....	11
<b>5. CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>13</b>

# 1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1.1/ Ouverture et horaires

L'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC pour les 3-11 ans ouvre ses portes du 3 septembre au 3 juillet 2019.

A noter que les mercredis 1<sup>er</sup> et 8 mai sont fériés et seront donc fermés.

L'équipe d'animation sera ravie d'accueillir vos enfants de 8h à 17h.

Un post accueil est organisé de 17h à 18h.

Les inscriptions à la demi-journée avec ou sans repas sont possibles.

## 1.2/ Descriptif de la structure

L'accueil de loisirs est situé 1 rue Maurice Cosson, 54300 Lunéville dans les locaux de la MJC.

L'espace d'accueil se compose de :

- La salle arc-en-ciel (salle principale du centre de loisirs)
- La « salle de danse » aménagée (située dans la maison des associations)
- La salle hexagone (salle destinée aux jeux d'intérieurs et grand jeu)

Les espaces extérieurs clôturés dont nous pouvons profiter sont :

- Un parc de jeu pour enfant communal
- Le parc du Château de Lunéville

## 1.3/ Inscriptions

Tout participant doit rendre un dossier d'inscription complet.

Ce dossier comprend :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une copie des vaccinations

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur<sup>1</sup>. Toute inscription, modification, annulation devra être communiquée au plus tôt par téléphone ou par mail.

## 1.4/ Personnel pédagogique et technique

L'équipe d'animation est formée par :

- Paul CHAYA, directeur, DESJEPS diplômé,
- Sandrine OUDOT, animatrice BAFA diplômé,
- Kassandre LAPOINTE, animatrice, BAFA diplômé,
- Jacqueline GUYOT, Bénévole, BAFA diplômé,
- Martine DENNER, Bénévole, BAFA diplômé, CAP petite enfance,
- Nathalie RICHARD, Bénévole, non diplômé,
- Marie TARALL, Bénévole, non diplômé,
- Jean-Paul, Bénévole, non diplômé.

---

<sup>1</sup> Cf annexe 1

## 2. INTENTIONS ÉDUCATIVES

### 2.1/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur<sup>2</sup>

Le projet éducatif du centre de loisirs se fonde sur les valeurs partagées et défendues de l'association :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes afin de permettre à tous l'accès à l'éducation et à la culture. Chacun peut participer à la construction d'une société plus solide.
- Elle est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale. Respectueuse des convictions de chacun, elle s'interdit tout attachement à un mouvement, partie politique...
- La MJC Jacques Prévert respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.
- Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier, le village, la communauté de communes et le pays.
- La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux, encourager l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part de sa mission.

**Au cours des différentes sessions, notre objectif est que**

**« ...l'enfant apprenne à faire seul »**

*Maria Montessori*

Permettre à l'enfant d'accéder à l'autonomie, ce n'est pas « fais seul », mais « faisons ensemble pour que, à terme, tu saches faire seul » :

Ainsi,

- Leur permettre de découvrir des activités culturelles et ludiques et de profiter des temps de loisirs
- Leur permettre de vivre en collectivité en leur donnant un cadre de vie favorisant la socialisation.
- Leur proposer des sorties culturelles, pour exploiter la richesse du territoire.

Deux axes de développement de l'enfant par rapport à ces objectifs sont à privilégier grâce à des moyens et des outils possibles, non restrictifs ; ils devront être définis par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

L'autonomie et la prise de responsabilité :

Tous les objectifs fixés permettent de contribuer au développement des capacités motrices, des connaissances, de l'imaginaire et de la socialisation de l'enfant.

- L'autonomie est envisagée pour chaque enfant dans la mise en pratique des moments quotidiens (accueil, repas, activités, temps calmes, etc. ...) et dans la mesure de ses capacités.
- La responsabilisation s'applique également en fonction des capacités, au cours des différents moments d'activités.

---

<sup>2</sup> Cf annexe 2

Les enfants sont impliqués dans le projet, soit par un échange important entre eux, soit par un échange avec les adultes, ainsi ils peuvent s'exprimer en utilisant différents outils (temps de paroles en fin de journée, choix des activités...).

**Ainsi, l'enfant se sent considéré, respecté et valorisé.**

**« C'est en jouant et seulement en jouant que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. »**<sup>3</sup> disait Winnicott.

Le **jeu** est l'outil **fondamental** pour la réalisation de ces objectifs, selon notre conception de l'animation et des valeurs que nous défendons.

Ces objectifs ont motivé notre recherche pédagogique lors de nos différentes mises en place d'activités en direction des enfants. Véritables acteurs et participants aux décisions de manière collégiale, les enfants expérimenteront le « vivre ensemble ».

D'après Hubert Montagner, Docteur ès-Sciences de Psychophysologie - Professeur des Universités, et ancien Directeur de Recherche à l'INSERM -, « la majorité des enfants de notre époque, assument, sur les temps scolaires, des amplitudes horaires préoccupantes. Quand ils rentrent enfin à la maison, ils sont plus intéressés par des activités individuelles, virtuelles et immédiates. Il nous incombe alors sur les temps de loisirs, de ne pas nous inscrire dans ce cercle vicieux et de développer des valeurs comme l'empathie. »

Les enfants âgés de 3 à 6 ans, en phase de pré-socialisation, développe l'apprentissage des règles de la vie en collectivité. Ils font preuve d'une imagination fertile mais aussi d'une curiosité exacerbée vers le monde qui les entoure.

Les enfants de 6 à 11 ans, dans le stade des opérations concrètes, s'intéressent à tout, et la vie de groupe y prend une importance croissante. Plutôt actifs, ils ont une soif d'actions et d'expériences.

**LA PROBLÉMATIQUE QUI EN RESSORT EST LA SUIVANTE :**  
**COMMENT FAIRE POUR QUE LES JEUNES S'ÉPANOUISSENT**  
**DANS LE GROUPE AU SEIN DE L'ACCUEIL ?**

**FINALITÉ :**  
**DÉVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE**

<sup>3</sup> Jeu et Réalité - Donald W.Winnicott 1971, Gallimard

# DÉVELOPPER LA SOLIDARITE ET LE VIVRE ENSEMBLE

## OBJECTIF GÉNÉRAL DÉVELOPPER L'ENFANT CITOYEN



### Objectif Intermédiaire Favoriser les échanges

### Objectif Intermédiaire Favoriser les découvertes et expériences



#### Objectif Opérationnel

L'enfant est capable  
de s'exprimer dans un  
groupe



- Temps d'échanges
- Choix des activités
- Propositions de projets
- Mots d'humeurs

#### Objectif Opérationnel

L'enfant sera  
capable de faire des  
propositions



- Temps d'échanges
- Mur d'expression
- Échanges sur les temps informels

#### Objectif Opérationnel

L'enfant s'inscrira  
volontairement dans  
des activités de  
découverte ou des  
expériences



- Création de grands jeux touchant à l'imaginaire

#### Objectif Opérationnel

L'enfant sera  
capable de  
retransmettre  
en groupe les  
expériences vécues



- Temps d'échanges

# DÉVELOPPER LA SOLIDARITE ET LE VIVRE ENSEMBLE

## OBJECTIF GÉNÉRAL DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ



**Objectif Intermédiaire**  
Développer la solidarité  
envers les autres



**Objectif Intermédiaire**  
Développer le respect  
envers les autres



### Objectif Opérationnel

L'enfant s'inscrira  
volontairement dans un  
projet de groupe



- Grand jeu
- Jeux coopératifs

### Objectif Opérationnel

L'enfant  
commentera le projet  
réalisée en groupe



- Temps d'échanges
- Bilan des projets
- Restitution aux parents

### Objectif Opérationnel

L'enfant participera  
à la création d'une  
charte de respect de  
l'autre



- Création posté, outils de communication
- Exposition
- Animations

### Objectif Opérationnel

L'enfant participera  
volontairement à la  
mise en place de la  
charte



- Temps de vie collective
- Grand jeu
- Restitution

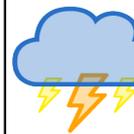
## 2.2/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique

Les différents moyens pour atteindre les objectifs seront évalués par les acteurs, participants et membres de l'équipe d'animation.

Cette évaluation devra prendre place rapidement après le déroulement de l'action et de façon consciencieuse, les résultats servant à la rédaction du bilan.

Les outils seront des tableaux créés en équipe et à compléter.

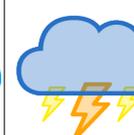
### Grilles individuelles d'évaluations

L'enfant sera capable de s'exprimer dans un groupe					
Maternelle	Élémentaire				
Utilise les panneaux smiley	Prends la parole				
Ne coupe pas la parole	Ne coupe pas la parole				
	S'exprimer de façon audible				



Seuil d'acceptabilité élémentaire

Seuil d'acceptabilité maternelle

L'enfant sera capable de faire des propositions					
Maternelle	Élémentaire				
Répondre à une demande d'activités	Propose des idées				
	Argumente ses idées				
	Se positionne sur les idées des autres				
	Proposera des solutions aux problèmes rencontrés				



Seuil d'acceptabilité élémentaire

Seuil d'acceptabilité maternelle

<b>L'enfant s'inscrit volontairement dans un projet de groupe</b>					
<b>Maternelle</b>	<b>Élémentaire</b>				
S'inscrit dans un projet	S'inscrit dans un projet				

 **Seuil d'acceptabilité élémentaire**    
  **Seuil d'acceptabilité maternelle**

<b>L'enfant sera capable de retransmettre les compétences acquises</b>					
<b>Maternelle</b>	<b>Élémentaire</b>				
Restitue les connaissances lors d'un grand jeu	Restitue les connaissances lors d'un grand jeu				
	Peut expliquer les étapes d'un projet lors d'une exposition				
	Apporte son aide, ses compétences				

 **Seuil d'acceptabilité élémentaire**    
  **Seuil d'acceptabilité maternelle**

**Ces tableaux sont susceptibles d'évoluer en fonction des objectifs et des évaluations.**

## 3/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE

### 3.1/ Journée type

08h00 – 09h00	Accueil des enfants
09h00 – 10h00	Activités manuelles
10h00 – 10h30	Passage aux toilettes, lavage de mains, collation
10h30 – 11h30	Activités / jeux
11h30 – 11h45	Rangement, passage aux toilettes Lavage des mains
11h45 – 13h15	Mise en place de la table Repas de midi
13h30 – 14h00	Accueil des enfants de l'après-midi Temps calme et/ou sieste
14h00 – 16h00	Activités, grand jeu, jeux d'intérieur, sorties, chants
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 17h15	Rangement Activités retour au calme Départ échelonné des enfants
17h00 – 18h00	Post-accueil Bilan de la journée

---

### 3.2/ L'accueil

L'arrivée des enfants est un moment charnière car il fait le lien entre la maison et l'accueil. L'équipe d'animation mettra en place des gestes quotidiens pour permettre à l'enfant de bien commencer sa journée. Saluer l'enfant dès son arrivée le mettre à l'aise, l'aider à ranger ses affaires et lui présenter les activités possibles. (coloriages, jouets, livres).

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'animateur aura une voix calme et posée, et proposera un temps (histoire, petits jeux) pour leur permettre de s'adapter dans les meilleures conditions.

L'accueil sera organisé le mercredi à partir de 8h. Pour les parents qui en ressentent la nécessité de rencontrer un animateur celui-ci sera présent dès leur arrivé.

Pendant ce temps d'accueil il sera permis aux enfants de choisir l'activité qu'il souhaite effectuer, on essayera de le laisser libre de commencer sa journée comme il le souhaite. Ce n'est en aucun cas une excuse pour rester entre animateurs, notre présence est essentielle au bon déroulement de chaque temps de la journée.

A la fin du temps d'accueil, il sera demandé aux enfants de ranger leurs activités, de se laver les mains et de rejoindre le groupe, une zone de discussion, afin de prendre connaissance des différents temps proposés dans la journée.

### 3.3/ Le repas

Les temps de restauration sont des moments privilégiés et essentiels au bon déroulement de la journée. Ce sont des temps calmes, propices à la communication entre les enfants et l'équipe d'animation. La préparation de ces temps se fera en coopération avec les enfants selon leurs âges et leurs capacités. Les jeunes assisteront les animateurs dans le service (pour les plus grands).

L'équipe d'animation mangera à table avec les enfants en assurant le service. Pour tout enfant déclaré allergique un repas spécial sera prévu. Après le repas et dans la limite de leurs capacités les enfants participeront au nettoyage de l'espace de restauration. Aidés de l'équipe, les jeunes ramasseront leurs couverts, nettoieront leurs miettes, rangeront leurs chaises sous les tables.

Les enfants récupéreront leur repas tiré du sac, une fois qu'il a été réchauffé si besoin, ou dès le début du repas pour les enfants consommant un repas froid. Les repas sont stockés dans le frigo prévu à cet effet.

### 3.4/ Thème, activités, sorties

#### **Thème**

Les thèmes seront choisis en concertation avec l'équipe. Les thèmes envisagés seront donnés au début de chaque mois selon les événements concernant celui-ci.

#### **Les activités manuelles**

Elles auront pour objectif de développer l'enfant citoyen et la solidarité. Ces activités seront mises en place par des animateurs lors de temps spécifique ou lorsque les enfants en feront la demande.

#### **Les activités physiques et d'expression corporelle**

Elles permettent à l'enfant de s'exprimer, s'affirmer, se positionner face aux autres dans un contexte purement ludique. Jouer c'est avant tout se faire plaisir mais c'est aussi apprendre des notions comme la coopération et la solidarité. Certaines seront proposées lors d'un temps défini à l'avance et sur une période précise par des intervenants extérieurs spécialisés.

#### **Les activités liées aux thèmes**

Toutes sortes d'activités liées au thème et aux objectifs seront proposées : Grand jeu, bricolage, jeux sportifs.

#### **Les sorties**

Les sorties proposées donneront la possibilité aux enfants de faire de nouvelles expériences et découvertes. Ils vivront leur environnement comme un espace ludique et pédagogique.

### 3.5/ Temps calme, libres et temps de paroles

Après le repas et avant de reprendre les activités prévues par l'équipe d'animation, un temps calme sera prévu pour favoriser une bonne digestion et permettre aux plus jeunes de pouvoir se reposer et au plus grands d'avoir un temps libre pour faire des activités dans le calme (coloriage, jeu de société, livres).

Nous nous efforcerons de laisser des temps libres aux enfants quand ils en feront la demande et tant que cela ne perturbe pas le bon déroulement de la journée. Lors de ces temps libres, les animateurs resteront avec les enfants et proposeront des animations à ceux qui le souhaitent.

Les temps d'échanges organisés sous formes de petits jeux, permettront de « sonder » les envies des enfants, et d'organiser la journée en concertation. Nous essaierons d'intégrer tous les enfants aux débats et aux choix, chacun devra pouvoir s'exprimer.

### 3.6/ Du goûter au départ

Le goûter du soir doit être un moment propice pour le retour au calme. Éviter de parler trop fort et favoriser des échanges sur la journée ou des discussions.

L'accueil des parents est aussi important que le départ des enfants. Il est essentiel d'échanger avec les parents sur la journée de leurs enfants.

### 3.6/ L'accueil des enfants de moins de 10 ans

En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, il faut d'abord savoir qu'il n'existe aucune loi régissant clairement la question. Cette obligation de surveillance, passe par trois critères principaux : elle doit être constante, vigilante et active.

Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas être laissés seuls sans la présence d'un adulte.

Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance par les animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes qui peuvent être dangereux.

## 4/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

### 4.1/ Le directeur

Le directeur a de multiples tâches au sein d'un accueil de mineur. Il est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'encadrement. Il veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il s'assure que les règles de sécurité soient connues de tous et soient respectées. C'est lui qui prend les décisions, conduit les réunions et gère les relations avec les différents partenaires (familles, intervenant, prestataires...).

Au même titre que l'animateur, il doit être disponible, accessible et à l'écoute de tous. Il encadre et anime la vie quotidienne en accompagnant les animateurs et les enfants dans leur projet. Il doit être capable de mobiliser son équipe sur un projet, savoir communiquer et gérer une information.

Le directeur doit savoir identifier et utiliser les compétences des membres de son équipe, afin de déléguer et d'assumer son rôle de formateur.

#### **Entretien des locaux**

L'entretien des locaux se fera par le personnel technique, l'équipe d'animation et le directeur, selon les horaires de chacun.

### 4.2/ Les animateurs

L'animateur est un repère et une référence immédiate pour les enfants. Il devra donc faire preuve de cohérence, de tolérance et de ponctualité.

Il est à l'écoute des enfants, des autres animateurs, du directeur et des parents. Il se place contre toute discrimination et exclusion.

Ces obligations lors des accueils de loisirs vont de la sécurité au bien être de l'enfant, ainsi que le respect de règles simples.

## **Équipe**

Les animateurs participent à l'élaboration du projet pédagogique avec le directeur. Celui-ci évoluera en fonction des réunions préparatoires et hebdomadaires et selon les attentes et besoins des enfants. Ils établissent un programme d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Il veille, à maintenir de bon rapport avec ses collègues, à se concerter avant tout changement et à prévenir quand il part en pause. De simples règles de savoir vivre.

## **Soins**

Au vu de la réglementation, nous n'administrerons aucun médicament, sauf avis médical (ordonnance obligatoire).

La pharmacie, ainsi que les cahiers d'infirmerie se trouvent dans la salle principale. Nous avons à disposition des pharmacies « portables » en cas de sortie et notamment un petit cahier de soins.

Tous les produits nécessaires aux premiers soins seront en quantité suffisante, et les dates de péremption sont vérifiées au préalable.

La personne ayant administré un soin à un enfant devra remplir les renseignements figurant sur le cahier d'infirmerie. Lors des sorties les incidents notés dans le petit cahier (dans la trousse a pharmacie) seront retranscrits dans le cahier de pharmacie principal. Contrôler régulièrement les trousse et la pharmacie, pour réapprovisionner par exemple.

La fiche sanitaire est en possession exclusive du directeur pour des raisons de discrétion. Il s'assurera de communiquer aux animateurs les informations nécessaires pour un suivi médical correct (allergie, asthme etc.). Le directeur assure le suivi sanitaire ou en charge un des membres de l'équipe d'animation si cela est nécessaire. Les fiches sanitaires doivent être prises à chaque déplacement, elles seront remises aux personnes compétentes en cas d'accidents (docteur, pompiers, etc.)

## **En sortie**

Lors de déplacement l'équipe d'animation doit être d'autant plus vigilante. Elle veillera à respecter les règles de déplacement, à toujours bien encadrer le groupe et à garder en permanence un téléphone portable. En sortie, nous sommes représentatifs de l'Accueil, nous devons nous efforcer d'être tous, enfants et animateurs, respectueux et attentif aux consignes.

## **En bus**

Un animateur devant la porte qui compte et aide les enfants à monter, un autre dans le bus qui installe les enfants. Bien énoncer les règles avant la montée : bien attacher sa ceinture, ne pas crier, boire ou manger et ne pas se retourner. Un animateur descend en premier. Il aide les enfants à descendre.

### **4.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap<sup>4</sup>**

La loi d'orientation du 23 avril 2005 reconnaît l'accès aux droits fondamentaux à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté.

Le respect de chacun avec ses différences et l'acceptation de l'autre sont des bases essentielles de la conception de l'animation de la responsable. Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir s'intégrer et s'épanouir au sein de l'accueil. Tous les participants doivent faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

En amont de l'inscription d'un enfant en situation de handicap, la responsable de l'accueil organisera des réunions avec la famille, les institutions et l'enfant susceptible d'être accueilli, afin d'échanger et de connaître au mieux la pathologie de l'enfant et de permettre à chacun d'évaluer la faisabilité en fonction des locaux. Une première rencontre informelle permettra de commencer à établir une relation de confiance, puis d'autres entretiens plus formels permettront d'obtenir toutes les informations essentielles au montage du projet d'accueil individualisé.

---

<sup>4</sup> Cf annexe 5

Pendant l'accueil, l'équipe s'engagera dans le projet d'accueil et fait son possible pour permettre à l'enfant porteur de handicap de participer, de s'exprimer et de s'épanouir au sein du groupe. Un temps de sensibilisation en direction des enfants sera proposé par les animateurs. Ce moment pourra être réfléchi avec l'enfant et construit ensemble selon ses capacités et son envie. L'équipe d'encadrement doit aussi permettre l'évolution du projet d'accueil individualisé en fonction de leurs observations sur les différents temps de la journée. Des rencontres avec l'enfant seront mis en place à sa demande afin de faire des points réguliers sur son accueil.

A la fin de l'Accueil, un bilan sera réalisé en équipe afin de proposer de nouvelles actions à mettre en place et d'évaluer le travail effectué ainsi que les avancées et les échecs. Un temps de restitution sera proposé à la famille puis rédigé sous la forme d'un bilan écrit.

## 5. CHARTE DU BIEN VIVRE EN ÉQUIPE

- Être ponctuel et prévenir au plus tôt en cas d'absence pour que le directeur prenne les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la structure et afin de garantir la sécurité des enfants.
- La place de l'animateur est auprès des enfants plutôt que sur un banc ou entre animateurs.
- Toutes insultes, paroles familières ou gestes déplacés envers quiconque doivent être évitées. L'animateur est un modèle, les notions de respect et de tolérance sont essentielles.
- L'hygiène corporelle et les tenues vestimentaires doivent être adaptées à l'accueil de mineurs et aux différentes sorties proposées.
- Une pause dans la journée est nécessaire et obligatoire. Il est important de s'aérer pour garantir la qualité de son travail et la sécurité. Les pauses « cigarettes » se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil.
- Le téléphone portable est un outil d'animation possible, cependant les communications privées se feront lors des pauses (appel, sms, réseaux sociaux etc.).
- La communication est essentielle pour assurer nos rôles et fonctions, il sera demandé à chacun d'informer l'équipe et le directeur de tout déplacement, tout changement de programme. Les enfants doivent avoir, de la part de l'équipe d'animation, le même discours pour assurer cohérence et respect. Les désaccords entre membres de l'équipe doivent être réglés en dehors des temps d'accueil, lors de réunion afin d'exposer les problèmes et chercher des solutions.
- Une équipe avance dans le même sens, le sens du mercredi récréatif est l'amusement, ne le perdons pas de vue.

## **ANNEXES**

- Règlement intérieur mercredi récréatif
- Projet éducatif MJC
- Projet d'accueil individualisé (PAI)

**CE PROJET PÉDAGOGIQUE N'EST PAS DÉFINITIF ET PEUT ÉVOLUER  
EN FONCTION DES RÉUNIONS D'ÉQUIPE ET DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS.**